

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2024

Convocations adressées le : Mercredi 24 janvier 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT – LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Christian BONNARD.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Nathalie SAVATON.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Franck MAZET pour Brigitte PINEAU.

### **Absents excusés:**

Frédéric AUGIS ; Patrick LEFRANCOIS ; Brigitte PINEAU ; Sébastien MARAIS.

### **Secrétaire de séance :**

Michel GILLOT

**C 24/01/05 - TRAMWAY – OPERATION LIGNES2TRAM : APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET LIGNES2TRAM POUR LA MAITRISE D' ŒUVRE GENERALE DE LA LIGNE 2 DE TRAM ET DU CENTRE DE MAINTENANCE ET POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

**Par délibération en date du 16 octobre 2017**, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a adopté une décision de principe du futur réseau de transport en commun en site propre.

**Par délibération en date du 17 décembre 2018**, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a défini l'ambition et les principales caractéristiques du projet de tramway et ses composantes, à l'issue de la concertation publique préalable.

**Par délibération en date du 20 octobre 2022**, le Comité syndical a décidé la réalisation du programme d'études de faisabilité d'une ligne 2 de tramway par le boulevard Jean Royer et la mise en œuvre d'une gouvernance associée.

**Par délibération en date du 30 mai 2023**, le Comité syndical a acté la faisabilité et la réalisation de la ligne 2 de tramway par le boulevard Jean Royer ainsi que l'opération Lignes2tram (anciennement dénommée 2<sup>ème</sup> ligne de tramway et ses composantes) composée d'une seconde ligne de tramway, d'une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service, ainsi que d'un volet Systèmes Transverses.

L'opération Lignes2tram consiste en la création d'une nouvelle desserte tramway reliant La Riche (périphérique Ouest) à la commune de Chambray-lès-Tours (périphérique Sud-Est) et desservant le centre-ville de La Riche, l'hôpital Bretonneau, le nouveau quartier Plessis-Botanique (en cohérence avec le projet de ZAC Plessis-Botanique), le nouveau quartier Beaumont-Chauveau (en cohérence avec le projet de ZAC Beaumont-Chauveau), et le boulevard Jean Royer. Elle emprunte ensuite le tronçon commun avec la ligne A depuis la place de la Liberté jusqu'au carrefour de Verdun, les quartiers des Fontaines en passant par la rue de Saussure, le parc Grandmont en passant par l'avenue de Bordeaux (à proximité du quartier de la Bergeonnerie) ainsi que l'hôpital Trousseau selon un « décroché » depuis l'avenue de la République, sur le foncier situé à l'Ouest de l'entrée actuelle (en interaction avec le projet de nouvel hôpital Trousseau). Le projet de la ligne 2 comprend également les travaux d'extension du centre de maintenance, situé 2 Daniel Mayer à Tours.

La nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) relie quant à elle la commune de Saint-Pierre-des-Corps au niveau du centre commercial des Atlantes au nord de la commune de Tours par l'avenue Duclos, la rue Edouard Vaillant, l'avenue du Général de Gaulle, le boulevard Heurteloup, la rue Gutenberg et la rue Mirabeau.

Ce sont ainsi plus de 12 km de tramway et 13 km de bus à haut niveau de service qui viendront mailler le réseau de transport.

En parallèle de ces travaux d'infrastructure, les systèmes transverses seront également renouvelés. Ainsi, la billettique, les systèmes d'informations voyageur et d'aide à l'exploitation, et les systèmes de radio et télécommunication seront

modernisés afin d'améliorer l'expérience du parcours client et d'optimiser l'exploitation du réseau.

L'opération Lignes2tram s'inscrit ainsi dans une politique globale de renfort de l'offre du réseau de transport public permettant de répondre à une augmentation des besoins de mobilité sur le territoire tout en favorisant le report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs.

Cette opération s'articule par ailleurs avec des projets urbains déterminants pour le territoire que sont dont le réseau cyclable structurant et le plan d'apaisement de la circulation de la ville de Tours.

L'approbation des études d'Avant-projet permet une validation des composantes techniques, architecturales et paysagères de l'opération Lignes2tram et d'arrêter le périmètre et le coût prévisionnel définitif des travaux. Elle permet ensuite au mandataire de signer les avenants fixant la rémunération définitive des Maîtres d'œuvre et d'engager les études de PROJET.

La présente délibération vise à approuver les études d'Avant-projet de l'opération Lignes2tram pour la maîtrise d'œuvre générale de la ligne 2 de tram et du centre de maintenance et pour la maîtrise d'œuvre du Bus à haut niveau de service dont les éléments ont été examinés et validés au fil de l'avancement des études par des groupes de travail techniques ainsi que par les comités techniques, les comités géographiques et les comités de pilotage. Ces études ont également fait l'objet d'échanges avec les services de Tours Métropole Val de Loire, La Riche, Tours, Joué-Lès-Tours, Chambray-les-Tours et Saint-Pierre-des-Corps.

Pour mettre en œuvre la réalisation de l'opération Lignes2tram, le Syndicat a confié au Groupement Transamo - La SET un mandat de maîtrise d'ouvrage publique selon les dispositions de l'alinéa 1 de l'article 1984 du Code civil et du livre IV du Code de la commande publique relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée.

Conformément à l'article 7 de la convention de mandat, les études d'Avant-projet soumis à l'approbation du Comité syndical, ont chacun fait l'objet d'une note d'analyse par le groupement mandataire du projet Transamo - La SET.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les études d'Avant-projet du Maître d'œuvre général et du maître d'œuvre BHNS pour la réalisation de l'opération Lignes2tram avec les réserves suivantes :
  - o Mise à jour des études d'Avant-projet à la suite de la diffusion de l'ensemble de observations émises en ce sens ;
  - o Prise en compte dans la phase d'études projet de l'ensemble des observations émises en ce sens.
  
- **ARRETE** le coût prévisionnel définitif des travaux issus des études d'Avant-projet du Maître d'œuvre général et du Maître d'œuvre de la ligne de BHNS à la somme de :
  - o 185.29 M€HT, valeur novembre 2018, soit 218.29 M€HT, valeur septembre 2023 pour ceux du Maître d'œuvre général relatifs à la ligne 2 de tramway et à l'extension du centre de maintenance ;
  - o 17.37 M€HT, valeur novembre 2018, soit 20.45 M€HT, valeur septembre 2023 pour ceux du Maître d'œuvre BHNS relatifs au réaménagement de la ligne de BHNS ;
  
- **DEMANDE** :
  - o la mise en œuvre de la recherche permanente de mesures d'optimisation du coût final de l'opération Ligne2tram ;
  - o la recherche systématique d'optimisation du projet Lignes2tram en vue de favoriser la végétalisation, d'améliorer la vitesse commerciale, de garantir la maintenabilité et la durabilité des aménagements ;
  
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte avec les abstentions de Monsieur Alain BENARD et de Monsieur Laurent RAYMOND.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel GILLOT</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
---	---